

# Conseil scientifique de l'ATIBT

## 1. Contexte

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) est une association fondée à la demande de la FAO et de l'OCDE dans le but d'organiser et de rationaliser le commerce du bois tropical. Depuis 1951, l'ATIBT est l'interlocuteur privilégié de toutes les professions liées aux bois tropicaux.

L'ATIBT assure la promotion du développement d'une filière durable, éthique et légale des bois tropicaux en tant que matière première naturelle, renouvelable et essentielle pour le développement socio-économique des pays producteurs.

En vue de garantir la qualité de ses interventions, l'ATIBT désire bénéficier des conseils et de l'expertise d'un conseil scientifique.

## 2. Mission

Le Conseil Scientifique a un avis critique et indépendant, tout en bénéficiant du cadre de l'ATIBT. Le Conseil peut être consulté par l'ATIBT ou interpeller l'Association pour donner un avis sur un problème scientifique dans une thématique bien déterminée et jugée prioritaire pour l'ATIBT. La présence de scientifiques extérieurs, issus de divers horizons, permet d'effectuer un diagnostic neutre et indépendant.

Le Conseil Scientifique doit être en mesure de donner des faits et des éléments pour étayer le travail des Commissions. A cet effet, il alimente leurs travaux des publications scientifiques les plus pertinentes. Il veillera aussi à vulgariser les résultats des recherches ayant des implications en termes de gestion forestière sous formes de notes brèves, notamment destinées au site internet de l'ATIBT.

## 3. Composition et modalités de désignation des membres du conseil

Le conseil scientifique est composé par des organisations scientifiques membres de l'ATIBT et des organisations non-membres.

Etant donné que les activités de l'ATIBT concernent prioritairement les pays forestiers africains, un bon équilibre entre organisations du Nord et du Sud est souhaité.

Le président du conseil doit être membre de l'ATIBT, il assure le relais vis-à-vis du conseil d'administration. Il est élu par les membres du conseil à la majorité simple pour une période de deux ans.

Les membres du conseil scientifique sont identifiés par le président du conseil sur base de leurs compétences en termes de gestion durable des concessions forestières d'Afrique centrale. Le conseil d'Administration de l'ATIBT valide la composition du conseil et son

président se charge d'informer les institutions ou tutelles respectives dont sont issus les membres.

#### **4. Fonctionnement du conseil scientifique**

Dans la mesure du possible, les réunions se dérouleront physiquement ou à défaut par tout moyen de communication adéquat (skype, visio-conférence, etc.).

Le directeur de l'ATIBT assiste au conseil scientifique à titre d'observateur et en assure le secrétariat.

Toute décision est entérinée par consensus ou à défaut par un vote à la majorité simple.

Le conseil scientifique peut inviter à titre consultatif toute personne dont la présence est susceptible de l'aider dans ses travaux sans pour autant avoir de voix délibérative.

Le mandat de membre du conseil scientifique n'ouvre droit à aucune rémunération. Dans la mesure du possible, et en fonction des fonds disponibles, les frais de déplacement seront pris en charge par l'ATIBT.

#### **5. Composition du conseil scientifique**

Le conseil scientifique est composé d'une douzaine de membres pouvant désigner un suppléant en cas d'indisponibilité.

## **Membres du conseil scientifique de l'ATIBT**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018

### ***Institutions membres de l'ATIBT***

Pr. Baudouin MICHEL (ERAIFT) (RDC)

Dr. Alain KARSENTY (CIRAD), Dr. Sylvie GOURLET-FLEURY (France)

Pr. Jean-Louis DOUCET, Pr. Cédric VERMEULEN (Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège) (Belgique)

### ***Institutions non-membres de l'ATIBT***

Dr. Mathurin TCHATAT (IRAD / MINRESI), suppléant Pr. Bonaventure SONKE (Université de Yaoundé I) (Cameroun)

Pr. Faustin BOYEMBA Bosela (Université de Kisangani), suppléant Bhely ANGOBOY Ilondea (Institut National d'études et Recherche Agronomiques) (RDC)

Pr. Alfred NGOMANDA (IRET), suppléant Pr. Alain SOUZA (INSAB/USTM) (Gabon)

Pr. Jean Joël LOUMETO (Université Marien Ngouabi), Dr Jean de Dieu NZILA (Institut national de Recherche Forestière) (Congo)

Dr Yao Lambert KOUADIO (Université Nangui Abrogoua) (Côte d'Ivoire)

Dr Richard Eba'a Atyi (CIFOR)

Pr. Olga Diane Bombo-Yongo (Université de Bangui, RCA)